



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 21^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national du Lesotho au Conseil des droits de l'homme
(Genève, 21 janvier 2015)**

Lue par SEM Ado Elhadj Abou

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Lesotho conduite par SE. Haae Phoofolo, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Affaires constitutionnelles, pour la présentation du rapport national à ce 2^{ème} cycle de l'EPU.

Le Niger se réjouit des réalisations faites le Lesotho dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme, depuis le cycle précédent, comme en témoigne ce rapport, qui relève entre autres, la création de la Commission nationale des droits de l'homme, l'adoption de plusieurs lois dont la loi sur la protection et le bien-être des enfants, la loi relative à la lutte contre la traite des personnes, la loi sur les rassemblements publics et les cortèges, la loi sur les communications, la mise en place d' un Plan national d'action pour mettre fin à la violence sexiste contre les femmes.

Aussi, ma délégation encourage le Lesotho dans son élan en vue de la réalisation des objectifs fixés dans son Plan national de développement stratégique (PNDS) (2012-2013 et 2016-2017) afin de garantir les droits économiques et sociaux à son peuple.

En conclusion, ma délégation recommande au Lesotho de poursuivre le renforcement de sa coopération avec les organes de traités, de redoubler ses efforts dans l'internalisation des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme tout en appuyant sa requête pour un renforcement des capacités dans les domaines qu'il a énoncés.

Je vous remercie